



COVID-19 : SPÉCIAL CONFINEMENT

Le mot du Maire

Chères Hancoises, chers Hancois,

Parce que la situation que nous vivons actuellement avec la pandémie COVID-19 est inédite, nous avons décidé d'éditer ce Spécial Griffon. Il vous informe des obligations sanitaires qui incombent à chacun afin de se protéger et protéger les autres. Bien que le site de la mairie soit régulièrement renseigné, nous reprenons dans ce numéro l'ensemble des informations.

Suite à l'annonce d'Edouard Philippe de reporter l'installation des nouveaux conseils municipaux, c'est l'équipe en place qui est toujours en charge de gérer les affaires courantes. C'est donc elle qui répond aux besoins et difficultés que vous pouvez rencontrer.

Les personnes seules, fragiles, âgées, dépendantes sont contactées afin d'identifier leurs soucis pendant cette période de confinement. Nombre d'entre elles se sont organisées avec la famille, les voisins pour s'assurer des besoins courants. Pour celles qui n'auraient pas la possibilité de se déplacer, elles peuvent nous contacter, nous nous chargerons des courses et livraisons de médicaments.

La mairie a par ailleurs signé deux conventions, l'une avec HYPER U de Hanches et l'autre avec une association afin de se procurer et distribuer des denrées pour les familles qui en ont besoin. Il s'agit de produits frais à durée de consommation courte. Les livraisons se tiennent généralement le mardi et le vendredi.

Dans ce contexte particulier, nous remercions nos personnels qui poursuivent leurs activités, les enseignants et les ATSEM qui assurent la garde des enfants des personnels soignants.

Prenez soin de vous, sachez que nous restons mobilisés pour vous soutenir et vous informer.

Le Maire,

Claudette Joyeux-Férey

Merci aux membres de l'équipe municipale élus le 15 mars dernier pour la distribution de ce Griffon.

Permanences de la mairie

La mairie est fermée au public jusqu'à nouvel ordre.

Une permanence téléphonique est assurée les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 10h à 12h.
En dehors de ces horaires et **uniquement en cas d'urgence, vous pouvez contacter le 06.31.48.06.10.**

Pour toute question, il est recommandé d'utiliser au maximum la messagerie : accueil@ville-hanches.fr dans la mesure du possible.

Service urbanisme :

Suite à la loi n° 2020-290 du 23 mars et l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars, le délai d'instruction des dossiers déposés depuis le 12 mars 2020 est suspendu jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Pour toute question, vous pouvez joindre le service urbanisme par courriel : urbanisme@ville-hanches.fr

N'hésitez pas à consulter notre site internet : ville-hanches.fr régulièrement actualisé.

Aide aux plus démunis

Pendant la période de confinement, afin d'aider les personnes vulnérables, isolées ... la mairie et le Centre Communal d'Action Social organisent une distribution et/ou livraison de denrées alimentaires une fois par semaine.

Les personnes âgées, isolées, ainsi que les familles prises en charge par le CCAS peuvent se faire connaître soit par mail : accueil@ville-hanches.fr, soit en appelant le numéro de téléphone suivant : 06.31.48.06.10. Il est indispensable de préciser ses coordonnées : noms, adresses, téléphone, courriel...





Etat-civil

NAISSANCES

GRIMOUILLE Romane	23 01 2020
MÉZERETTE Tom	11 02 2020
SLIVCA Ethan	11 02 2020
LEMOINE MARC Julia	17 02 2020
COPPIN BOUFFARD Eléane	02 03 2020
SABBO Valentin	04 03 2020

MARIAGES

MAÂROUFI Reda et DESTRIBOIS Gaëlle	14 12 2019
BALLA Ulrich et RAGUIS Erika	08 02 2020

DÉCÈS / INHUMATIONS

PIOT Alain	20 12 2019
TESTU Jean-Louis	21 12 2019
CHATEAU Emile	27 12 2019
DUGAS Jacques	29 12 2019
RAGOT Monique née GAUTHIER	16 01 2020
FOUILLET Julienne née HOUDU	04 02 2020
LEBAS Marc	17 02 2020
LEPLATRE Etienne	13 03 2020
LECOMTE Maurice	08 04 2020

Envoi de SMS : soyez informé en temps réel

Soucieuse de pouvoir toujours informer ses habitants au plus près de l'actualité communale (alertes météorologiques, travaux...), la ville s'est dotée d'un système de communication par SMS.

Pour bénéficier de cette prestation totalement gratuite, il vous suffit de contacter la mairie.

Conformément à la législation en vigueur, vous pouvez vous désabonner à tout moment. Les données recueillies seront uniquement utilisées par notre commune et ne seront en aucun cas cédées à des tiers.

Continuité du service public

Les services municipaux restent mobilisés.

Tout en respectant les consignes, les agents du service technique continuent à assurer l'entretien de la commune, les agents du service scolaire effectuent l'entretien des classes utilisées pour l'accueil des enfants des soignants, les agents d'entretien des locaux ont procédé au nettoyage approfondi et à la désinfection de la salle polyvalente pour accueillir la collecte de sang le 21 avril et interviennent régulièrement à la mairie. Notre policière municipale participe à l'aide aux personnes fragiles et au contrôle du bon respect des règles de confinement.

Quant aux services administratifs, ils poursuivent leurs missions, soit en télétravail, soit en mairie.

Inscriptions à l'école maternelle et nouveaux arrivants



En raison du confinement, il est possible de procéder à l'inscription scolaire de votre enfant (né en 2017 et entrant en première année de maternelle en septembre 2020) ou d'un nouvel élève **par voie dématérialisée**.

Il suffit de télécharger le formulaire sur notre site internet www.ville-hanches.fr et de le retourner complété au service scolaire par mail : scolaire@ville-hanches.fr, accompagné du scan des pièces suivantes :

- copie du livret de famille (page des parents et de tous les enfants),
- copie des pages vaccination du carnet de santé (inscrire le nom de l'enfant en haut de chaque page avant le scan),
- copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de consommation : d'électricité, de téléphone...).

Garde des enfants du personnel soignant

Les services de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France reçoivent les demandes de garde d'enfants du personnel soignant.

Vous pouvez les contacter au 02.37.83.49.33.

Pendant le temps scolaire, un service de garde est assuré à l'école de Hanches par des enseignants volontaires.

Selon la demande, les services périscolaires et l'accueil de loisirs (pour les mercredis) sont également ouverts.

Collecte des déchets

Le service de collecte des déchets (ordures ménagères et tri sélectif) de la communauté de communes reste assuré. Les jours de collecte restent inchangés. Une permanence du service collecte est assurée au 02.37.83.49.33.

En revanche, certains services non prioritaires sont fermés ou suspendus :

- fermeture des déchèteries,
- arrêt des interventions de terrain en contact avec les usagers : gestion des bacs (réparation, livraison), conseils sur le tri, action compostage,
- fermeture de tous les points d'accueil physique des usagers.

Il est demandé aux usagers :

- **de mettre leurs ordures ménagères dans un sac fermé et de déposer ce sac dans leur bac pour protéger les agents de collecte,**
- de conserver leurs déchets végétaux en vue d'un compost ou en attente de la réouverture des déchèteries.

La collecte en borne d'apport volontaire (verre) se poursuit pour l'instant dans les conditions habituelles.



Guide du confinement : 50 astuces de pro !

Pour accompagner les parents confinés, avec ou sans leurs enfants, et ainsi prévenir les situations de stress pouvant conduire à des **VIOLENCES CONJUGALES**, le Secrétariat d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes a réalisé le "guide des parents confinés : 50 astuces de pro !".



Il est disponible en ligne sur le site du Secrétariat d'Etat : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/03/Guide-des-parents-confinés-50-astuces-de-pro.pdf>

Vous découvrirez la compilation de 50 conseils recueillis auprès de femmes et d'hommes, bénévoles et professionnels, experts, parents, sage femme, présidente du haut conseil à l'égalité femmes hommes, coach sportive, directrice d'école, directrice de centre d'hébergement de femmes victimes de violences, blogueurs sur la paternité, influenceurs, philosophe, orthophoniste, journalistes de presse spécialisée, psychologue, artistes, formateurs de bilans de compétences, parents, ministres...

Visite aux seniors

La Poste se mobilise et contribue à rompre l'isolement en rendant **gratuit son service de lien social « Veiller sur mes parents »**.

Pendant toute la durée du confinement, une visite hebdomadaire de lien social est offerte à toutes les personnes qui souhaitent en bénéficier.

Concrètement, le client choisit un jour de la semaine pour la visite du facteur. Un postier téléphone au client en amont de chaque rendez-vous afin de confirmer qu'il est disposé à recevoir la visite du facteur. Si le client donne son accord, le facteur se rend à son domicile pour un moment de discussion conviviale, pour prendre de ses nouvelles et échanger sur les sujets qui l'intéressent. Si le client préfère ne pas recevoir la visite du facteur à domicile, la discussion se déroule par téléphone. En cas de non réponse à l'appel téléphonique, le facteur se rend au domicile du client par principe de précaution pour vérifier que tout va bien. Dans le cadre des visites au domicile des seniors, le facteur applique les mesures sanitaires pour protéger son client : port du masque de type chirurgical, usage de gel hydro alcoolique, respect des distances de protection. Les visites seront assurées par des postiers dédiés, travaillant à temps partiel.

A noter que pour les personnes déjà clientes, les visites du facteur deviennent gratuites ; elles ne seront pas facturées sur la période de confinement.

Pour se renseigner et bénéficier du service : par internet laposte.fr/veillersurmesparents ou par téléphone au 0800 000 011 (service gratuit + prix de l'appel)

Violences conjugales

Composez le **3919** pour une écoute et de l'aide, ou le 17 en cas d'urgence.

Pour échanger avec des policières, policiers et gendarmes, connectez-vous à :

ArrêtonsLesViolences.gouv.fr



ArretonsLesViolences.gouv.fr

Collecte de sang



Initialement prévue le 20 avril, la collecte de sang aura bien lieu **le mardi 21 avril à la salle polyvalente de 15h à 18h30.**

Même en période d'épidémie, les Français doivent continuer à donner leur sang pour répondre aux besoins des malades.

Inscription sur rendez-vous sur le site <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>



Croix-Rouge chez vous : écoute et livraison solidaire

Pour répondre à la crise COVID-19, la Croix-Rouge française a suspendu certaines de ses activités pour se concentrer sur la réponse à l'urgence sanitaire et sociale (secours, maraudes, centre d'hébergement pour sans-abri, distribution alimentaire). Elle complète aujourd'hui sa réponse avec un dispositif qui s'adresse aux personnes vulnérables confinées en situation d'isolement social.

La Croix-Rouge française a lancé un dispositif d'écoute et de livraison solidaire pour les personnes vulnérables en situation d'isolement social.

En appelant le 09 70 28 30 00, disponible 7J/7 de 8h à 20h, les personnes en situation d'isolement social peuvent bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, mais aussi de la possibilité de commander des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix-Rouge.

A leur écoute, des volontaires de la Croix-Rouge pour leur proposer une écoute chaleureuse, les rassurer, les informer contre les fausses nouvelles, mais aussi identifier les risques et les orienter vers d'autres services si nécessaire. Des professionnels de la santé mentale sont également disponibles pour leur apporter un soutien psychologique.

« Croix-Rouge chez vous » permet de s'approvisionner en produits de première nécessité (denrées alimentaires, produits d'hygiène et médicaments sur ordonnance). Les demandes seront transmises sur le terrain aux unités locales de la Croix-Rouge française dont les bénévoles assurent la livraison.

Des dons peuvent être effectués sur le web : www.soutenir.croix-rouge.fr ou par chèque à l'attention de Croix-Rouge française « Urgence Covid-19 » -CS 20011 - 59895 Lille cedex 9.



Une cellule de crise COVID-19 pour les artisans

La Chambre des métiers d'Eure-et-Loir a mis en place une cellule de crise à l'attention des artisans.

Un conseiller se propose de leur venir en aide afin de trouver une solution appropriée pour résoudre les difficultés rencontrées, ou tout simplement répondre à leurs questions.

Les contacts de la CMA28 sont les suivants :

Téléphone 02.37.91.56.90 – 02.37.91.57.03

Mail covid@cma-28.fr

Conseiller référencé : nolwenn.lemmentec@cma-28.fr

Par ailleurs, les dernières informations gouvernementales sont mises à jour au fur et à mesure des annonces sur le site web de la CMA28 dans la rubrique dédiée : COVID-Accompagnement : <http://www.cma28.fr/covid-19-accompagnement>

En ces temps de crises sanitaire et économique, la chambre des métiers et de l'artisanat apporte tout son soutien et les accompagne pour sauvegarder le tissu économique local, pilier du développement des territoires. Les maires s'associent avec bienveillance à leur action.

RESERVE CIVIQUE

Engagez-vous face à l'épidémie de Covid-19

Connectez-vous au site : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>

Cet espace d'engagement est ouvert à tous. Que l'on soit bénévole dans l'âme, habitué depuis toujours des missions associatives ou que l'on ait à cœur, pour la première fois, de donner un peu de temps et d'énergie, parce que cette guerre sanitaire est sans précédent.

Les 4 missions vitales : aide alimentaire et d'urgence aux plus démunis, garde exceptionnelle d'enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance, lien avec les personnes fragiles isolées, solidarité de proximité (je fais les courses de produits essentiels pour mes voisins les plus fragiles).

Attestation de déplacement dérogatoire

Seules les sorties indispensables sont autorisées, mais chaque déplacement individuel doit être justifié en remplissant au préalable une attestation de déplacement dérogatoire, disponible sur le site du gouvernement (<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>).

Indiquez l'heure de sortie de votre domicile, en plus de la date et du lieu de l'établissement du document. Les anciennes attestations sont toujours valables si vous ajoutez l'heure à laquelle vous sortez.

En cas d'activité physique : il faut rester à moins d'un kilomètre de son domicile, être seul et cela doit durer une heure par jour au maximum. Sont désormais prévus dans le formulaire les déplacements pour "convocation judiciaire ou administrative", pour "participation à des missions d'intérêt général" sur demande de l'autorité administrative". Les motifs de déplacements pour raison de santé sont limités.

Nouveauté : Un dispositif de création numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire est désormais disponible, en complément du dispositif papier toujours valide.

Après avoir rempli les informations sur un formulaire en ligne, un fichier .PDF est généré apposé d'un QR Code comprenant l'ensemble des données du formulaire, ainsi que la date et l'heure de génération du document. Ce fichier doit être présenté lors du contrôle sur smartphone ou tablette. Ce service est accessible sur tout type de terminal mobile au travers d'un navigateur. Il a été conçu pour être facilement utilisable par les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, aucune donnée personnelle n'est collectée. Et aucun fichier n'est constitué.

CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir



LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



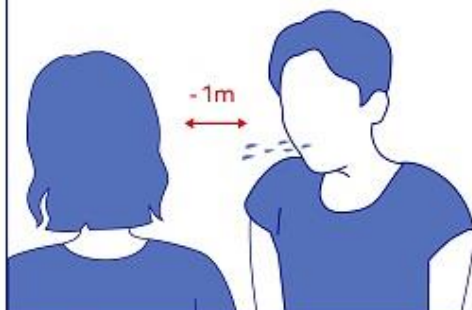
Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes



QUELS SONT LES SIGNES ?

